

MAIRIE de GROISY



HAUTE-SAVOIE

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE PUBLIQUE DU 23 JUIN 2025

DELIBERATION

Conseillers en exercice : 24 - Présents : 16 - Votants : 20

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Groisy, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Henri CHAUMONTET, Maire.

Date de convocation : 17 juin 2025

Etaient présents : Fabienne ALTER - Isabelle BASTID - Clément BERTA - Régis BLANC - Nathalie CHAPPET (arrivée à 20H35 pour le vote de la question n° 12 - délibération n°2025-063) - Henri CHAUMONTET - Isabelle DUPANLOUP - Anaïs DURET - Jean LACHAVANNE - Caroline LAMOUILLE - Philippe MANDEREAU - Christelle MICHELIN - Christophe SIBILLE - Philippe SIMONNET - Brian SINICKI - Béatrice VALLEJO

Etaient excusés : Nathalie BOCQUET – Nathalie CHAPPET (jusqu'à 20H35, heure de son arrivée) - Amélie CONTAT-FONTAINE - Gérard DUGAVE - Daniel JORDANOU - Mélanie OUVRY - Camille REMILLON

Etaient absents : Stephen MARTRES - David VERNEY

Pouvoirs : 5

Nathalie BOCQUET a donné pouvoir à Philippe SIMONNET
 Amélie CONTAT-FONTAINE a donné pouvoir à Fabienne ALTER
 Gérard DUGAVE a donné pouvoir à Caroline LAMOUILLE
 Daniel JORDANOU a donné pouvoir à Béatrice VALLEJO
 Mélanie OUVRY a donné pouvoir à Christelle MICHELIN

Quorum : 13

Secrétaire de séance : Christelle MICHELIN

DEL N° 2025-064 – FINANCES – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'EQUIPEMENT, AIDE FINANCIERE A IMMOBILIERE RHONE-ALPES DANS LE CADRE DE L'ACQUISITION EN L'ETAT FUTUR D'ACHEVEMENT (VEFA) DE 10 LOGEMENTS COLLECTIFS SUR LA COMMUNE DE GROISY, 229, ROUTE DE CHEZ DIOSAZ : APPROBATION

Exposé de Monsieur le Maire, Henri CHAUMONTET,

La Société Immobilière Rhône-Alpes s'est portée acquéreur de 10 logements collectifs sur la Commune de Groisy, 229, Route de Chez Diosaz.

L'opération d'acquisition en l'Etat de Futur Achèvement (VEFA), composée de 6 logements PLUS, 3 logements PLAI et 1 logement PLS a fait l'objet d'une décision d'agrément et d'attribution de subvention délivrée par la Direction Départementale des Territoires de Haute-Savoie.

Au vu de la délibération n°2019-580 du 19 décembre 2019 relative à l'adoption du Pan Local de l'Habitat (PLH) 2020-2025, le Grand Annecy préconise une participation financière des communes pour toute production de LLS sur leur territoire.

Pour les communes relevant de la loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain (SRU), comme la Commune de Groisy, l'aide préconisée correspond au montant des aides accordées par le Grand Annecy, à savoir :

- . 120 € le m² de surface utile pour un logement PLAI,
- . 70 € le m² de surface utile pour un logement PLUS,
- . 30 € le m² de surface utile pour un logement PLS.

Le plan de financement de l'opération d'acquisition en VEFA des 10 logements précitée prévoit l'octroi d'une subvention Communale d'un montant de 12 498.80 €, et cette subvention d'équipement se décompose comme suit :

- 6 365.24 € pour l'acquisition de 6 logements PLUS, soit 28€/m² x 227.33 m² de surface utile,
- 5 701.92 € pour l'acquisition de 3 logements PLAI, soit 48€/m² x 118.79 m² de surface utile,
- 431.64 € pour l'acquisition de 1 logement PLS, soit 12€/m² x 35.97m² de surface utile.

**Au vu de l'exposé,
le Conseil municipal à 20 voix POUR et 1 voix CONTRE,**

- **Accorde** une subvention d'équipement de 40% du montant préconisé par le Grand Annecy à la Société Immobilière Rhône-Alpes, comme précité, pour sa participation financière à l'acquisition en VEFA de 6 logements PLUS, 3 logements PLAI et 1 logement PLS
- **Dit** que les crédits afférents sont inscrits au budget primitif 2025, chapitre 204,
- **Autorise** le Maire à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant et plus généralement, à faire le nécessaire.

La Secrétaire de séance,
Christelle MICHELIN



Le Maire,
Henri CHAUMONTET




Acte certifié exécutoire :
Télétransmis en Préfecture le : 3/7/2025
Publié le : 3/7/2025
Le Maire,
Henri CHAUMONTET


